

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 16 mai 2022**

**Délibération n° CP-2022-1362**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 3ème

Objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située 42 boulevard Eugène Deruelle

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

**Rapporteur** : Monsieur Fabien Bagnon

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 avril 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

**Présents** : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet.

**Absents excusés** : M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Picard (pouvoir à M. Debû), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Benzeghiba).

**Commission permanente du 16 mai 2022****Délibération n° CP-2022-1362**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 3ème

Objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située 42 boulevard Eugène Deruelle

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 avril 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

Dans le cadre de la ZAC dénommée ZAC Part-Dieu Ouest, la société Pitch Immo envisage de réaliser un projet de construction d'un ensemble immobilier mixte de bureaux, commerces et logements. L'assiette foncière pour la réalisation de ce projet correspond à une parcelle cadastrée AR 4 sur laquelle est édifiée l'ancien siège de la Caisse d'épargne et de prévoyance Rhône-Alpes (CERA) et connu sous l'appellation Tour CERA.

En préalable à la réalisation de cette opération, ladite société doit acquérir de la CERA le tènement en question et procéder à la démolition du bâti existant.

Dans le cadre des analyses préalables au montage de l'opération immobilière, il est apparu que la partie supérieure de l'angle sud-est de la tour CERA se trouve édifiée non pas sur la parcelle cadastrée AR 4 mais en surplomb d'une parcelle contiguë actuellement cadastrée AR 70.

Or, cette parcelle cadastrée AR 70 appartient au domaine public de voirie métropolitain.

De ce fait, la société Pitch Immo a sollicité la Métropole de Lyon pour le déclassement de la partie à détacher de la parcelle cadastrée AR 70 afin de l'acquérir et de la remembrer avec la parcelle principale constituant l'assiette de son projet (parcelle cadastrée AR 4).

Il est à noter que, par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0428 du 26 avril 2021, il a été prononcé le principe du déclassement et l'autorisation donnée au futur acquéreur de déposer les demandes nécessaires au dépôt du permis de construire.

**II - Déclassement**

Le déclassement porte sur une partie de la parcelle cadastrée AR 70, d'une superficie de 56 m<sup>2</sup>, située 42 boulevard Eugène Deruelle à Lyon 3ème.

L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable à ce déclassement.

Plusieurs réseaux existent sous ou à proximité la partie de parcelle susmentionnée, ils sont occupés par Enedis, Grand Lyon Réseau Exploitants, Ville de Lyon (éclairage public), Transports en commun lyonnais (TCL), AXIONE CITYFAST, COLT chez SIG-IMAGE, COMPLETEL, Eau du Grand Lyon, Orange, SFR. Leur dévoiement éventuel sera à la charge de l'acquéreur.

Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure sera dispensée d'enquête publique, en application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

La délibération de cession a été présentée à la Commission permanente du 11 avril 2022, la promesse de vente a été conclue sous la condition suspensive du déclassement de la partie de parcelle précitée ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### **DELIBERE**

**1° - Prononce**, après constatation de la désaffectation, le déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une partie de la parcelle cadastrée AR 70, d'une superficie de 56 m<sup>2</sup>, située 42 boulevard Eugène Deruelle à Lyon 3ème.

**2° - Intègre** la partie de parcelle susmentionnée ainsi déclassée dans le domaine privé de la Métropole.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.